



Procès-Verbal **Commission Régionale des Coupes**

Réunion du 26 Octobre 2020

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisse HARIZA, MM. Jean-Pierre HERMEL et Vincent CANDELA.

COUPE DE FRANCE 2020/2021

DATES DES TOURS REGIONAUX :

Le calendrier à venir : 1^{er} Novembre 2020 : 6^{ème} tour à 14 h 30.

Nombre d'engagés : 945 (arrêté le 16 juillet 2020) + 3 repêchés.

Nombre de clubs qualifiés pour le 7^{ème} tour : 16.

A titre exceptionnel, pour la saison 2020-2021, l'entrée en lice des clubs de Ligue 2 aura lieu lors du 8^{ème} tour de la compétition.

REGLEMENT :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Des notes d'information sont en ligne sur le site internet de la Ligue pour le bon déroulement des rencontres. Les clubs et les Officiels doivent prendre connaissance de celles-ci.

TERRAINS :

ARTICLE 10 – CLASSEMENT DES TERRAINS

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau 5, 5s, 5sy ou 5sye.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée.

Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

FEUILLE DE RECETTE

Jusqu'au 6ème tour inclus, pas de feuille de recette.

FMI :

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, **sous peine de sanction financière.**

En cas de résultat non transmis : les délégués doivent communiquer le résultat et (signaler si une réserve a été déposée) à :

Pierre LONGERE (06 26 05 04 89)

EQUIPEMENTS :

Les équipements ont été fournis lors du tirage du 4ème tour avec **PORT OBLIGATOIRE**

COUPES LAuRAFoot (16èmes de finale) : En ligne sur le site internet LAuRAFoot

Toutes les rencontres sont programmées le mercredi 11 novembre 2020 à 14h30.

Sauf : MOS 3R / FC ANNECY 2 (samedi 31 Octobre 2020 à 15 h 30).

MAILLOTS COUPE LAuRAFoot :

Les maillots remis le 4 mars 2020 lors du tirage au sort des 16èmes de finale seront portés pendant toute la durée de la compétition. Les clubs n'ayant pas retiré les maillots doivent prendre contact avec les services de la Ligue.

QUALIFICATION JOUEURS : Article 89 des Règlements Généraux de la FFF.

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance